

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information  
Développement Durable Autorité  
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 26 28 67 56  
Courriel : ae-dreal-ara@developpement-  
durable.gouv.fr

## ACCUSE DE RÉCEPTION DU DOSSIER

### EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE D'UN DOCUMENT D'URBANISME

N° d'enregistrement du dossier : 2017-ARA-DUPP-00321

N° Garance : 2017-003490

Nature du document d'urbanisme : Révision du POS valant élaboration du PLU

Localisation : Commune de Vézeronce-Curtin dans le département de l'Isère

Maître d'ouvrage ou demandeur : Mairie

Dossier reçu complet le 07/03/2017

La décision motivée sera prise dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception du dossier, soit au plus tard le 07/05/2017

L'absence de réponse au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Pour la directrice  
Pour la Directrice et par Délégation,  
Pôle Autorité Environnementale

  
Yves MEINIER